

BATISEC

Septembre 2019

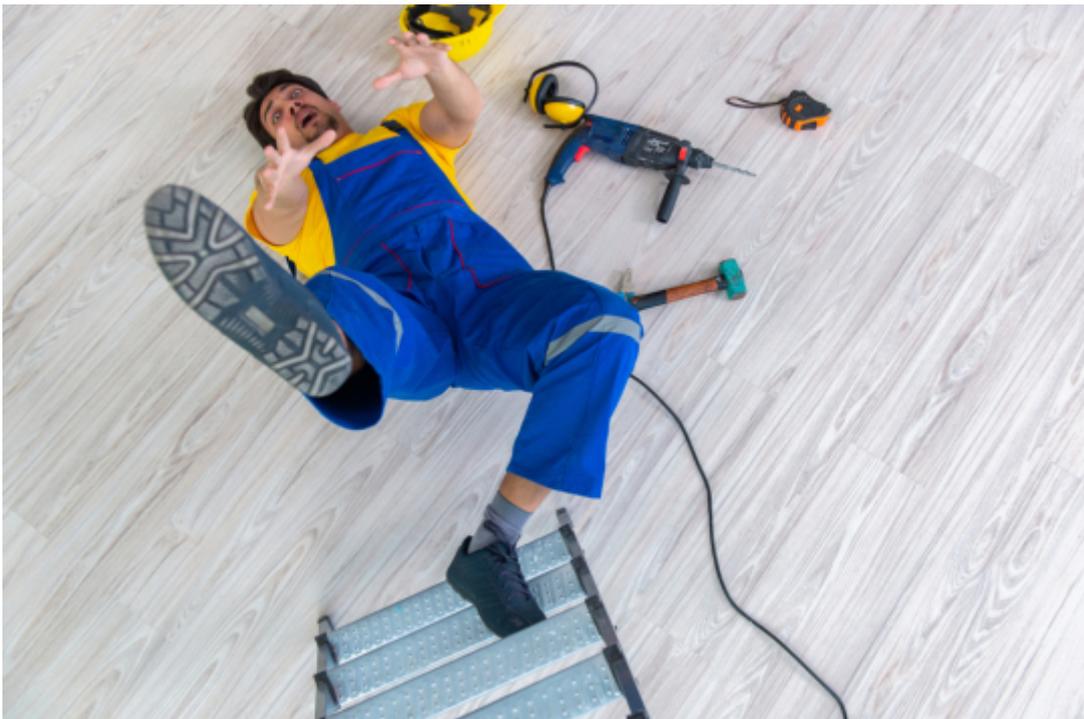
Chère lectrice, cher lecteur

Vous recevrez des informations sur les sujets suivants :

- [Utilisation sûre d'échelles portables](#)
- [Sollicitation corporelle lors du levage et du transport de charges](#)
- [Offre actuelle de cours BATISEC](#)
- [BATISEC Secrétariat](#)

Utilisation sûre d'échelles portables

De nombreux accidents avec des échelles portables incitent de plus en plus fréquemment les responsables de la sécurité des chantiers à restreindre fortement, voire interdire leur utilisation. Avant utilisation, il convient de s'interroger si une échelle portable est l'équipement approprié pour exécuter la tâche prévue.



Les conditions suivantes sont applicables pour l'utilisation d'échelles en toute sécurité:

- uniquement pour des travaux de courte durée et de faible ampleur
- uniquement pour des travaux légers
- uniquement si l'échelle n'est pas soumise à des forces horizontales ou si celles-ci sont peu importantes
- ne convient pas pour les travaux couvrant de grandes surfaces
- uniquement pour de faibles hauteurs (à partir d'une hauteur de chute de 3 m, l'échelle n'est pas adaptée comme poste de travail)

Vérifier le maniement correct à l'aide de la liste de contrôle actualisée Suva avant toute utilisation [«Échelles portables»](#) (Publication 67028).

Sollicitation corporelle lors du levage et du transport de charges

Lors du transport de charges à la main, des blessures telles que des contractures ou des déchirures musculaires apparaissent fréquemment en raison d'une extrême sollicitation. De plus, les problèmes de santé de l'appareil locomoteur, notamment du dos, sont la cause principale de l'incapacité de travail et de l'invalidité. Les coûts des accidents de travail survenant lors du transport de charges à la main sont très élevés: Selon la Suva, ils s'élèvent en moyenne à CHF 23'450.

Les conseils suivants permettent d'éviter les accidents lors du levage et du transport de charges.

Il convient dans la mesure du possible de déplacer les charges à l'aide d'outils auxiliaires:

1. Utilisation de moyens de transport motorisés (chariots élévateurs, grues, ascenseurs, etc.)
2. Utilisation de moyens de transport manuels (diabes, brouettes, transpalettes manuels, etc.)
3. Utilisation de moyens de transport auxiliaires (sangles de transport, poignées de transport, etc.)

Si l'utilisation de moyens auxiliaires est impossible, il convient d'évaluer les contraintes corporelles et d'initier des mesures préventives en temps utile.

À cet effet, vous pourrez vous reporter à la documentation Suva «Évaluation des contraintes corporelles, levage et transport de charges» (Publication 88190).



Vous trouverez des informations complémentaires dans la brochure d'information CFST «Transport manuel des charges», numéro de référence 6245.

Offre actuelle de cours BATISEC

Les cours PERCO obligatoires de BATISEC font partie intégrante de la solution par branche des associations patronales suissetec, USIE, Swissolar, Isolsuisse, CPSA et VSD ainsi que des syndicats Syna und Unia.

- PERCO Cours de base
- PERCO Cours de perfectionnement Pratique
- PERCO Cours de perfectionnement Systèmes de sécurité
- PERCO Cours de perfectionnement Bases juridiques
- Cours sur l'Amiante
- Cours sur la sécurité des collaborateurs

L'inscription aux cours s'effectue sur <https://www.batisec.ch/fr/prestations/cours/>.

BATISEC Secrétariat

Batisec se tient à votre disposition pour toute question, commande ou autre demande:

BATISEC
c/o SRB Assekuranz Broker AG
Luggwegstrasse 9
Postfach
CH-8048 Zürich
www.batisec.ch
info@batisec.ch
044 497 87 33

